COMPTE-RENDU PERISCOLAIRE 8 MARS 2018

Q : Le poste de Louisa suite à son évolution a t'il été proposé à Laetitia ?

R : Laetitia a été reçue par Monsieur le Maire, à ce jour le poste n'est pas disponible.

Q : Où en sont les formations BAFA de l'équipe périscolaire évoquées lors du dernier conseil par Monsieur le Maire ?

R : La formation a débuté aux vacances de février, elle se décompose en trois périodes qui seront effectuées par Louisa et Emeline sur les vacances scolaires. Le BAFA devrait être validé pour la rentrée de Septembre 2018. En application de cette formation, une activité fabrication de marionnettes a été proposée aux enfants de la garderie en fin de semaine.

Q : Sur quels critères a été fait le recrutement d'Emeline ? Un annonce est-elle parue ? Quelle formation a t'elle ? Sous quel contrat est-elle embauchée ?

R : Du fait du départ soudain de Térésa, il a fallu trouver une personne disponible en urgence. De plus, il ne s'agit pas que d'un simple poste d'encadrement d'enfants puisqu'il y a aussi des tâches de rangement, vaisselle et nettoyage sur le temps de travail. Emeline avait déjà occupé le poste auparavant. Du fait de l'urgence, aucune annonce n'est parue. Emeline est actuellement embauchée en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Q : Quels sont les contrats des autres membres de l'équipe périscolaire ? Comment se passe un recrutement ? Qui reçoit les candidats et valide l'embauche ? (les parents d'élèves ? élues en charge de la scolarité ? l'équipe enseignante ?)

R : Louisa est titulaire. Carole est engagée pour seconder entre 11h20 et 13h20 (en plus du ménage le soir). Les candidats sont reçus et validés (ou pas) uniquement par Monsieur le Maire.

Q : Est-il possible d'avoir un « organigramme » de l'équipe périscolaire ?

R: Louisa occupe le poste de responsable, le reste de l'organisation est interne.

Q : Les parents souhaitent être informés des changements dans l'équipe périscolaire (ou autre), si possible via le cahier jaune.

R : Le cahier jaune est réservé à une utilisation scolaire. Les élues utilisent les mails pour communiquer avec les parents concernant le périscolaire. Nous rappelons également que les parents peuvent s'adresser à l'équipe directement pour toute question ou information.

Q : Emeline semble parfois avoir des réactions non professionnelles et immatures. Elle porte également les enfants alors qu'il lui a été plusieurs fois demandé d'arrêter.

R : Emeline a été reçue deux fois par Monsieur le Maire. Les parents d'élèves ont demandé a ce qu'elle soit reçue une fois de plus car nous attendons de sa part, du professionnalisme. Un nouveau recrutement pour la rentrée de septembre a été évoqué. A ce jour, rien n'est figé.

Q : Problème persistant d'utilisation du portable lors des heures de travail.

R : Une nouvelle mise au point est prévue. Les élues et les parents d'élèves seront attentifs à ce que cela ne se reproduise plus.

Q : Certaines personnes extérieures étaient présentes à la garderie matin et soir.

R : Suite à une mise au point par les élues du périscolaire, cela ne s'est plus reproduit et ne se reproduira pas.

Q : Absence d'une encadrante partie chercher l'enfant de l'autre encadrante à la salle polyvalente le 16.01. Pourquoi embaucher une personne en plus si elle n'est pas requise à l'encadrement ?

R : Il s'agissait d'un accord préalable avec sa direction. De plus, à cette heure là, le nombre d'enfants encore présents à la garderie est minime. Pour rappel, dans le cadre d'une « garderie », il n'y a pas de règle légale d'encadrement entre le nombre d'enfants présents et le nombre de personnel encadrant nécessaire. Le fait d'avoir plusieurs personnes disponibles pour les enfants est un avantage instauré par Monsieur le Maire.

Q : Pourquoi l'enfant d'une encadrante était-il présent à la cantine / garderie alors qu'absent en classe le reste de la journée ?

R : Suite à un problème dentaire, afin de ne pas avoir à fermer le périscolaire, mettant en difficulté les familles, il a été accordé par Monsieur le Maire à Louisa de garder sa fille sur son lieu et temps de travail.

Q : Lors des épisodes neigeux ou températures basses, pourquoi autorise-t-on seulement les CP et maternelles à jouer dans le hall sur le temps de midi ?

R : Du fait du nombre de personnel encadrant et de la superficie disponible, les maternelles et CP ont été autorisés à rester dans la salle de cantine après le repas. Quelques élèves de primaire semblaient avoir froid, mais il n'y avait pas la possibilité qu'une encadrante sorte jusqu'à la cour de l'école pour le ramener dans la salle de la mairie.

Cantine:

Q : Tri des déchets ? Les restes alimentaires sont-ils donnés aux poules de l'école ?

R : Un tri des déchets est en effet effectué, mais il y a une interdiction par le rectorat de donner les restes alimentaires aux poules.

Q : Quand un grand est puni, pourquoi mange-t-il avec les maternelles ? Y a t'il un placement fixe des enfants ? Sur quels critères ? Et pourquoi?

R : Le fait de manger avec des maternelles n'est en aucun cas une punition, mais plutôt pour favoriser l'entraide grand/petit, et effectivement pour séparer certains enfants trop indisciplinés et bruyants lorsqu'ils sont ensemble. L'équipe encadrante décide chaque jour du placement des enfants. L'idée, encore une fois, est d'instaurer un temps calme et paisible lors du repas, qui dépasse parfois 60 enfants.

Q : Le projet des deux services à la cantine est il d'actualité ?

R : Cette organisation est trop compliquée à mettre en place. Un manque de personnel a été révélé lors des essais de planning : pas assez de personnel pour surveiller la cantine, le dortoir et la cour de récréation. Cependant, un projet d'aménagement du plafond est envisagé, afin d'insonoriser la pièce pour diminuer le bruit ambiant.

Q : Le système de croix en périscolaire est-il toujours d'actualité ?

R : Le système fonctionnait bien, mais suite à un désaccord de certains parents sur l'affichage des croix (visible par tous), ce système s'est effacé. Pourquoi accepter un affichage en classe et non en garderie ? Cela permet de responsabiliser les enfants sur l'évolution de leur comportement.

Garderie:

Q : Y a-t'il des fruits au goûter ? Quelle quantité par semaine ? Peut-on avoir le listing sur une ou deux semaines ? Peut-on proposer tous les jours Nutella ou confiture au choix ? autre sans huile de palme ?

R : Louisa essaie de varier au mieux pour limiter aussi les pertes alimentaires. Fruits, yaourts, nutella, confiture sont régulièrement proposés, mais le menu du goûter est unique et différent chaque jour. Le listing des goûters est noté par Louisa, chaque parent est libre d'aller le consulter. Bien évidemment, en fonction des goûts de chacun, et dans la mesure du possible, l'équipe fait le nécessaire pour satisfaire au mieux chaque enfant.

Nous rappelons que les courses pour les goûters sont faites par Louisa qui prend soin de varier les aliments pour le bon équilibre des enfants, tout en respectant le budget (un goûter proposé par la société de restauration augmenterait considérablement le coût de la garderie).

Q : Des parents s'interrogent sur le fait que les plus petits pleureraient régulièrement à cause de la manière dont on s'adresse à eux ou à l'ensemble du groupe. Qu'en est-il ?

R : Il y a besoin de discipline à la garderie, c'est pourquoi les encadrantes haussent parfois le ton. Il est vrai qu'en fin de journée les petits sont peut être plus fragiles et sensibles à l'environnement.

Quelques rappels: L'équipe périscolaire encadrants, mais également Monsieur le Maire) a autorité sur le temps de la cantine et de la garderie: si elle le juge nécessaire, elle peut recadrer et rappeler les règles aux enfants. La menace d'exclusion est réelle et sera appliquée en cas de nécessité. La garderie accueille les enfants de 7h30 à 8h20, et de 16h30 à 18h30. Les parents doivent récupérer leurs enfants pour 18h30, ou prévenir en cas de retard exceptionnel. Des reproches envers les encadrantes ont été faits par rapport à l'accueil, mais les règles de politesse s'appliquent dans les deux sens (bonjour-bonsoir-sourire), malgré la journée passée

Centre de loisirs de Boutigny: Le centre de loisirs n'est pas géré par la commune, il dépend de la CC2V. Il n'y a pas de ramassage en bus prévu pour la rentrée 2018. En effet, le ramassage qui était effectué en 2016-2017 était un arrangement avec la mairie. Les prévisions d'inscriptions à la cantine le mercredi étaient importantes, mais en réalité il n'y a eu en moyenne que 4 enfants à transporter, ce qui impliquait une organisation compliquée en terme de personnel encadrant (transport de maternelles). La mairie s'étant engagée, elle a donc

assuré l'année scolaire, malgré des frais de fonctionnement importants. A ce jour, nous ne savons toujours pas si l'école de Boutigny passera aux 4 jours par semaine, ce qui engendrerait la réouverture du centre de loisirs toute la journée. Les parents doivent donc se renseigner directement auprès des centres de loisirs.